

<https://ports-manche.com/protocole-sanitaire-de-deplacement>

Protocole sanitaire de déplacement

1. Plaisanciers provenant du Royaume Uni et des îles Anglo-Normandes

Le préfet de la Manche autorise l'arrivée des plaisanciers hors Schengen sous réserve d'une déclaration sur l'honneur concernant leur état de santé.

[attestation-de-deplacement-international-derogatoire-provenance-europe-fr.pdf](#)

[flyer angleterre.pdf](#)

[Information en Francais.pdf](#)

[Information en anglais.pdf](#)

<https://uk.ambafrance.org/COVID-19-Conditions-de-deplacement-entre-la-France-et-le-Royaume-Uni-28925>

2. Plaisanciers français voulant se rendre dans les îles Anglo-Normandes

• Pour Guernesey

En raison de la situation actuelle de COVID-19 en Europe continentale et au Royaume-Uni, *les mouillages des visiteurs à Guernesey, Alderney, Sark et Herm sont fermés à tous les navires de l'extérieur du Bailliage de Guernesey.*

• Pour Jersey

Les plaisanciers sont acceptés à Jersey sous réserve :

- D'un enregistrement préalable sur le site internet de Jersey (déclaration d'être en bonne santé)
- Se soumettre à l'arrivée à un test de dépistage ou disposer d'un test négatif inférieur à 72h, puis limiter ses

déplacements, contacts pendant le temps d'analyse du test (de 12 à 48 h)

OU

- Confinement obligatoire pendant 14 jours (sans sorties, ni contacts sous peine d'une amende de 10 000 £)

[NtM No. 20 of 2020 Leisure vessels arriving in and returning to the Bailiwick of Jersey - COVID-19 July 2020.pdf](#)

<https://www.gov.je/News/2020/Pages/BordersTesting.aspx>

3. Plaisanciers français voulant se rendre au Royaume Uni

- Remplir un document d'entrée : votre entrée au Royaume-Uni, un formulaire avec vos contacts, votre adresse de confinement et vos informations de voyage. <https://www.gov.uk/provide-journey-contact-details-before-travel-uk>.

Dès l'entrée au Royaume-Uni, vous êtes également invité à télécharger l'application NHS Covid-19 App et à l'utiliser pendant toute la durée de votre séjour au Royaume-Uni.

- Rester confiné pendant 14 jours ou tout le temps du séjour s'il est inférieur à 14 jours

« A votre entrée au Royaume-Uni, vous devez rester confiné pendant 14 jours et vous êtes susceptible d'être contacté régulièrement pendant cette période pour vérifier que vous respectez cette mesure. Si vous vous rendez sur le territoire britannique pour une durée inférieure, vous devrez rester confiné pendant tout votre séjour. Vous pouvez ensuite repartir sans avoir recours aux transports en communs pour rejoindre l'aéroport ou la gare.»